

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

L'examen de conscience

Sans l'examen de conscience, il n'y a pas de progrès possible dans la piété.

La fidélité à cette pratique est le thermomètre de la piété dans une âme.

L'examen de conscience consiste à faire passer, chaque jour, devant le tribunal de notre conscience, les divers actes de notre conduite.

Les trois actes principaux qui le composent, sont : la discussion, la sanction, la prévision.

Par la discussion on se rend compte des fautes commises ; par la sanction on les répare ; par la prévision, on cherche à les éviter pour l'avenir.

Ceux qui sont fidèles à l'examen de conscience seront remplis d'espoir et de confiance devant leur Souverain Juge.

Un décret de la S. C. des Rites.

La lumière électrique peut-elle être employée dans les églises?
R: " *Ad cultum, Negative. Ad depellendas autem tenebras, Ecclesiasque splendidius illuminandas. Affirmative ; cauto tamen ne modus speciem præseferat theatralem.* " Atque ita rescripserunt, et servari mandarunt die 4 Junii 1895.

C. ALOISI-MASELLA, S. R. C. Praef.
ALOISIUS TRIPEPI, S. R. C. Secret.

Causeries sur le spiritisme

Les autres caractères diaboliques des agents spirites sont : la cruauté et la luxure.

Ces deux caractères sont l'apanage propre du démon, d'après la Sainte Ecriture. "Celui-ci a été homicide dès l'origine, et il est un esprit immonde." Cette double parole c'est Jésus-Christ lui-même qui l'a prononcée. (1) Elle est un flambeau pour faire connaître du premier coup d'œil l'intervention de Satan. Ce que nous avons dit, prouve abondamment que les esprits sont cruels, meurtriers, et aiment la luxure.

Ils aiment la luxure. Ce n'est pas qu'ils puissent jouir pour eux-mêmes de ces voluptés, non ! mais ils en jouissent par la raison que ce vice avilit la créature humaine dont la nature a été revêtue par le Verbe divin. Ils en jouissent parce qu'elles sont l'instrument de la corruption la plus tenace, parce qu'elles sont la source féconde de maux infinis, physiques et moraux, privés et sociaux. Nous en avons donné des preuves suffisantes.

De plus, l'histoire de tous les temps démontre aussi que la cruauté et la luxure sont les caractères propres de l'action diabolique. Quiconque connaît un peu l'histoire sait que certaines abominations n'étaient pas uniquement l'effet des passions humaines, mais que les dieux y contribuaient tout comme les esprits évoqués par les spirites.

(à suivre.)

Premier concile de Montréal ouvert le 29 septembre 1895

NOMS DES PÈRES DU CONCILE

L'illme et Rme Seigneur Edouard Chs Fabre, archevêque de Montréal ;

L'illme et Rme Seigneur Louis Zéphirin Moreau, évêque de St-Hyacinthe ;

L'illme et Rme Seigneur Joseph Médard Emard, évêque de Valleyfield ;

L'illme et Rme Seigneur Paul LaRoque, évêque de Sherbrooke ;

(1) S. Jean, VIII, 44.

L'illme et Rme Seigneur Maxime Decelles, évêque titulaire de Druzipara, coadjuteur de Mgr l'évêque de St-Hyacinthe ;

Le T. R. P. Antoine, de l'ordre des Cisterciens Réformés de la B. V. M. de la Trappe, abbé du monastère de N. D. du Lac des Deux Montagnes.

NOMS DES DÉPUTÉS DES CHAPITRES

Monsieur le doyen Florent Bourgeault, doyen, député du chapitre métropolitain de Montréal.

Monsieur le chanoine Jean Rémi Ouellette, théologal, député du chapitre de l'église cathédrale de St-Hyacinthe.

NOMS DES THÉOLOGIENS ET DES CANONISTES

1° *Pour Mgr l'archevêque de Montréal.* — MM. F. L. Colin, S. J. D., supérieur de la compagnie de St-Sulpice, à Montréal, A. Nantel, V. F., J. B. Proulx, V. R. U. L. et curé de St-Lin, le R. P. Filiatrault, S. S.

2° *Pour Mgr l'évêque de St-Hyacinthe.* — M. le chanoine A. O'Donnell, curé de St-Denis, et le R. P. Duchaussoy, prieur des Dominicains.

3° *Pour Mgr l'évêque de Valleyfield.* — MM. P. E. Lussier, V. G. et Moïse Mainville curé de St-Régis.

4° *Pour Mgr l'évêque de Sherbrooke.* — M. l'abbé Chalifoux, V. G. et J. A. Lefebvre, directeur du Petit Séminaire de Sherbrooke.

5° *Pour Mgr l'évêque titulaire de Druzipara.* — M. le chanoine H. Duhamel, curé de la cathédrale de St-Hyacinthe et J. A. Lemieux, S. J. D., supérieur du Petit Séminaire de Ste-Marie de Monnoir.

NOMS DES OFFICIERS DU CONCILE

Promoteur — M. le chanoine P. N. Brachési, S. T. D.

Vice-président — M. le chanoine P. E. Lussier, D. J. C., curé de Beauharnois.

Secrétaire — M. le chanoine Alfred Archambault, S. T. et J. C. D., chancelier de l'archidiocèse.

Assistant-secrétaire — M. P. J. A. Lefebvre, S. T. D., directeur du Petit Séminaire de Sherbrooke.

Notaire — M. l'abbé G. Dauth, chapelain de l'église Métropolitaine.

Maître des cérémonies — M. l'abbé A. Perron, chapelain de l'église Métropolitaine.

Assistant maître des cérémonies—M. l'abbé Hercule Marsolais.
Chantres — MM. les abbés H. Charpentier et A. Bélanger.

Le Concile a duré douze jours, pendant lesquels 112 décrets ont été successivement proposés par le comité des travaux préparatoires, étudiés dans les cinquante séances des congrégations particulières et puis discutés et arrêtés dans dix congrégations générales et onze congrégations des évêques.

L'HOTEL-DIEU DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS DE QUÉBEC

ET

LES COMMUNAUTÉS HOSPITALIÈRES

V

Les commencements



M. L'ABBÉ CHS. TRUELLE

Ils sont toujours plus ou moins pénibles les commencements de toute œuvre importante et destinée à croître et à grandir. Ceci est même dans la nature de tout ce qui a vie, soit animale, soit végétale, et aussi une des conséquences de la sentence prononcée au jardin de délices contre notre premier père : *In sudore vultus tui vesceris pane*; Vous ne mangerez votre pain qu'après avoir couvert votre visage de sueurs.

Oui, il faut beaucoup d'énergie, de dévouement, d'abnégation et d'esprit de sacrifice pour vaincre les difficultés et surmonter les obstacles que présente la fondation des œuvres destinées à opérer le bien, car alors, on peut s'attendre à ce que l'esprit du mal fera tout en son pouvoir pour en empêcher ou en paralyser le succès.

On peut dire de ces œuvres, ce qu'on dit de la construction

d'une église : Lorsque l'on veut bâtir une église le diable veut avoir sa chapelle, c'est-à-dire, qu'il trouve presque toujours moyen de susciter des difficultés, des embarras, de la chicane et quelquefois des procès.

C'est bien ce à quoi Notre-Seigneur a voulu que nous devions nous attendre lorsqu'il a dit que " le disciple n'est pas plus que le maître, ni l'esclave plus que son seigneur. " (Matth. 10 —24.) Oui, si le Sauveur du monde, pour accomplir l'œuvre de notre rédemption et fonder son église, s'est soumis à toutes les humiliations et les persécutions que l'on connaît ; s'il lui a fallu endurer les affreux supplices qui se sont terminés par sa mort sur la croix—*hec oportuit pati Christum*,—il est facile de comprendre que les épreuves doivent être le cachet des œuvres de Dieu, et qu'elles sont nécessaires pour les purifier de tout ce qui pourrait y entrer de trop humain et de trop terrestre, et pour prouver enfin que ces épreuves lui sont agréables, puisque malgré ces épreuves, il leur donne le succès que lui seul peut donner : "*Deus autem incrementum dat.* Dieu seul donne l'accroissement, dit St. Paul."—"Et parce que vous étiez agréable à Dieu, dit l'ange Raphaël à Tobie, il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât."

L'histoire de la fondation et des commencements de l'Eglise ainsi que des Ordres religieux et de toutes les institutions de bienfaisance est là pour constater cette vérité.

A en juger donc par les nombreuses épreuves par lesquelles l'Hôpital du Sacré-Cœur a passé, surtout pendant les années si pleines d'amertumes et d'angoisses de sa crise financière que tout le monde connaît, et à en juger encore par la protection spéciale et vraiment étonnante du ciel avec laquelle cette Maison a pu vaincre des difficultés en apparence insurmontables, on peut croire, sans craindre de se tromper, que les œuvres de charité dont cette communauté s'est chargée et qu'elle accomplit avec tant de dévouement, sont évidemment selon les vues de la Providence.

On est généralement sous la fausse impression qu'une nouvelle fondation faite par un monastère de religieuses hospitalières Augustines, doit ou peut compter sur des secours venant de la maison-mère, au moins pendant quelque temps ; pour les besoins les plus pressants de la vie ; mais, d'après leurs Constitutions, ce n'est pas ce qui doit se faire.

“Le chapitre envoyant des religieuses en un établissement nouveau, disent ces Constitutions, ne leur peut point transporter de rente ou de pension, pourvu qu'en acceptant la fondation, il leur ait obtenu de quoi se loger et subsister religieusement ; il est seulement tenu de leur bailler des vêtements et linge à leur usage, avec leurs Bréviaires, Diurnaux et livres de l'Institut. . . .”

Conformément à ces dispositions de la règle, les fondatrices n'apportèrent avec elles que leurs valises et ne trouvèrent dans le premier corps de bâtisse, non encore achevé à l'intérieur, que les meubles et les ustensiles les plus nécessaires. Quant à la nourriture, la charité publique y avait pourvu d'avance et de plus, la maison-mère pouvant faire l'aumône elle-même à ces fondatrices, on comprend que l'Hôpital-Général se fit un plaisir d'accomplir généreusement cet acte de charité.

Ainsi, pendant un certain temps, on vit souvent passer dans la rue St Valier quelques résidants de l'Hôpital-Général portant des chaudières remplies de provisions de bouche ; mais, peu à peu le travail, l'industrie des religieuses et surtout la charité des amis du nouvel hôpital suffirent pour rencontrer les besoins les plus pressants.

Les fondatrices, on le comprend, durent trouver tout d'abord quelques-unes des croix qu'elles devaient s'attendre à rencontrer dans leur nouvelle demeure non achevée, car il leur fallut subir les inconvénients du bruit du travail des ouvriers. Puis, ne trouvant auprès de l'hôpital aucune de ces dépendances nécessaires à une semblable maison, il leur fallut, dès leur arrivée, s'occuper de construire et aussi de se procurer plusieurs effets et meubles dont on ne peut se passer.

A part cependant ces inconvénients, tout allait à merveille. Les secours continuèrent à arriver de tout côté et en abondance. On conserve religieusement et avec amour les noms et le souvenir de ces bienfaiteurs, et les portraits de plusieurs ornent les murs d'un des grands corridors de l'hôpital.

Le nombre de religieuses de chœur et de sœurs converses augmentait et augmenté encore régulièrement suivant les besoins du monastère, et aussi suivant que peut le permettre l'exiguïté du local. Quant aux malades et aux enfants trouvés, ils sont arrivés ou ont demandé à être admis en nombre suffisant et souvent plus que suffisant, à raison de la grandeur de l'espace

qui peut leur être réservé. Sous ce rapport, il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour l'avenir : ce personnel ne manquera jamais.

Le vent était donc des plus favorables et on en profita pour construire le second corps de la bâtisse de l'hôpital, bâtir une buanderie, une étable, une savonnerie, un hangard, . . . changer un terrain couvert de broussailles en un jardin potager, . . . puis acheter une grande ferme à l'Ancienne Lorette.

Jusque là les dépenses faites et les dettes contractées avaient leur raison d'être et pouvaient se justifier par la nécessité ou la grande utilité.

On doit comprendre facilement tout ce qu'il fallut faire de dépenses pour ces travaux, ces acquisitions, et en même temps pour donner le nécessaire en ce qui regarde la nourriture, le chauffage, et tous les autres besoins de l'hôpital. Il avait donc bien tort ce malade espiègle de la salle des hommes, auquel une religieuse faisant le catéchisme, demanda combien il y avait de principaux mystères de la religion et qui répondit, d'un air gouguenard, qu'il y en avait quatre.—“ Quatre !—Et quel est donc le quatrième ! ”—“ C'est de savoir où va tout l'argent qui rentre au Sacré-Cœur. ”—Oui, il avait tort, car les dons reçus avaient été bien et utilement employés, et les dettes contractées, l'avaient été bien à propos et pour répondre à des besoins pressants.

L'ABBÉ CHS. TRUELLE,
Chapelain.

(*A suivre.*)

Une lettre de M. Margiotta

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Veuillez avoir l'obligeance de publier dans l'estimable feuille que vous dirigez, la circulaire ci-jointe que j'ai l'honneur de vous faire parvenir.

Aussitôt l'ouvrage paru, je vous ferai l'hommage d'un exemplaire, et le nom de votre Journal sera inscrit au nombre des souscripteurs dans l'Album que je destine au Saint-Père.

Agréé, Monsieur le Rédacteur en Chef, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

D. MARGIOTTA.

Grenoble, 1er octobre 1896.

 Pour paraître le 31 Octobre

LE
CULTE DE LA CHAIR
 DANS LA
FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE

PAR

Domenico MARGIOTTA, ex 33 . .

Docteur ès-Lettres et Philosophie,
 Commandeur, Chevalier de l'Ordre Pontifical du St-Sépulcre.
 Avocat de St-Pierre de Rome.



M'inspirant des enseignements du Souverain Pontife Léon XIII, j'ai, — dans mes deux ouvrages sur **ADRIANO LEMMI** et **LE PALLADISME**, qui ont reçu du monde catholique l'accueil le plus favorable, — dévoilé les doctrines panthéistiques et satanistes de la secte. Mais il fallait arracher le dernier masque, pénétrer jusqu'au fond de l'Autre Maçonnerie et en finir une bonne fois pour toutes avec la Bête Maudite, ennemie jurée de tout ce que nous respectons le plus au monde : Dieu, l'Eglise, la Patrie, la Famille, la Morale.

De nombreux témoignages d'estime m'ont encouragé dans cette tâche ardue de salubrité sociale. C'est pourquoi je viens aujourd'hui faire la lumière sur les mystères infâmes qui se perpètrent au sein des arrières-loges, sur le **CULTE DE LA CHAIR** que prêchent impudemment les coryphées de l'Equerre et du Compas.

Mon livre est le dernier mot des révélations faites jusqu'à présent. Il ne s'adresse, ai-je besoin de le dire, qu'aux personnes uniquement soucieuses de s'éclairer ou d'éclairer les autres sur les suprêmes secrets et sur le but infâme de la Maçonnerie.

Mon seul désir est l'édification des âmes droites, le triomphe de la vérité et la défense du Saint-Siège, en ce moment surtout où le cœur du Père des fidèles est abreuvé de fiel par les orgueilleuses bravades de la Maçonnerie italienne et universelle. Les honteuses et sacrilèges manifestations qui ont été organisées à propos du 25ème anniversaire de la spoliation du Saint-Siège, sont dûes à l'instigation du haineux Lemmi et de sa triste Cour

infernale, ainsi que de l'hypocrite F. Crispi. Je produis, à ce sujet, dans mon nouvel ouvrage, deux documents d'une haute valeur, émanant du Suprême Conseil de Rome.

Il importait, au moment où la Franc-Maçonnerie universelle relève audacieusement la tête, de porter au monstre un coup décisif sinon mortel, et d'offrir au Vénéré Pontife Léon XIII un témoignage éclatant d'affection filiale et d'inébranlable attachement.

Dans ce but, j'ai décidé de dédier mon ouvrage au Très Saint-Père et de faire hommage à Sa Sainteté du montant des souscriptions, en même temps que d'un Album où seront inscrits les noms de tous les souscripteurs. Ceux qui préféreraient garder l'incognito, ne seront désignés que par la lettre X.

Voici la dédicace qui est en tête de l'ouvrage :

Au Très Saint-Père et Souverain Pontife Léon XIII — Enchaîné par la Maçonnerie dans la prison du Vatican — L'Auteur — Humblement prosterné aux pieds de Sa Sainteté — Et flétrissant les spoliateurs du Saint-Siège — Offre — Ce témoignage public d'affection filiale — et — d'inébranlable attachement — Avec ses vœux les plus ardents — Pour le prompt rétablissement de sa Royauté Temporelle.

L'ouvrage est tiré à un nombre restreint d'exemplaires. Le montant de la souscription est fixé à vingt francs l'exemplaire.

Il sera tiré de l'ouvrage cinquante exemplaires en édition de grand luxe, contenant le portrait du Saint-Père et celui de l'auteur : pour cette édition, la souscription est de cent francs l'exemplaire.

Tous les exemplaires sont numérotés et signés de l'Auteur.

Envoyer les souscriptions par mandat-poste ou lettres recommandées exclusivement aux adresses suivantes :

Monsieur MARGIOTTA, à l'Evêché de GRENOBLE (ISÈRE),
ou bien à

M. M. Paul de MORTIER et P HOUGONARD, place Notre-Dame, 6 :

M. BAILLY, Bureau de la Croix, rue Paul-Bert, 2, à Grenoble.

IMPRIMERIE BROTEL, 4, rue Lafayette, Grenoble.

L'AUTEUR.

Pierre et son curé

PIERRE. — Monsieur le curé, je suis bien aise de vous rencontrer, pour vous demander une petite explication. . . . Voilà ce que c'est ; Jean, qui est un grand lecteur de journaux, m'a dit

comme ça que les religieux allaient être mis en prison parce qu'ils ne veulent pas payer leurs impôts ; je ne peux pas croire ça ; si ceux qui doivent nous donner l'exemple, qui nous prêchent l'obéissance, ne se soumettent pas à la loi, c'est à n'y rien comprendre !

LE CURÉ. — Ecoute, mon bon Pierre, il y a loi et loi ; il y a la loi de Dieu et il y a la loi des hommes, la loi civile si tu veux. Eh ! bien, je suppose que la loi civile t'ordonne de laisser tes enfants ou même simplement ton voisin mourir de faim, et que la loi de Dieu te le défende. Comment feras-tu ? il faudra bien choisir, hein ?

PIERRE. — Ma foi, Monsieur le curé, mon choix est bientôt fait : faut obéir au bon Dieu.

LE CURÉ. — Mais tu désobéis à la loi des hommes (civile) ?

PIERRE. — Ah ! bien tant pis, fallait pas que les hommes fassent une loi comme ça ! ils ne sont pas plus que le bon Dieu bien sûr.

LE CURÉ. — Tu as raison Pierre : "Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes." Quand tu refuses de travailler le dimanche, ce n'est pas toi qui désobéis à la loi, c'est la loi qui a violé le droit de Dieu et lui a désobéi.

PIERRE. — On peut donc désobéir quelquefois à la loi ?

LE CURÉ. — Non seulement on le peut, mais on le *doit* en ce cas-là. Personne n'a le droit de faire une loi opposée à la loi de Dieu, lui seul est le Maître de tous, *tous sans exception*, lui doivent obéissance et respect ; par conséquent si la loi dont tu parles est injuste, impie, contraire à la loi de Dieu, les religieux ne font que leur *devoir* en y résistant.

PIERRE. — Je comprends, Monsieur le curé, c'est parfait. Mais pourquoi les religieux refusent-ils de payer l'impôt ? C'est pas défendu par la loi de Dieu, cela, au contraire.

LE CURÉ. — Ecoute-moi bien, Pierre. Cela dépend ; si la loi qui exige l'impôt est juste, pour le bien de tous, tu as raison, il faut le payer. Mais si cette loi est injuste, si elle viole des droits de Dieu, de l'Église. . . . Si elle est manifestement contraire aux droits du citoyen, si elle est faite contre la religion, contre l'Église pour *faire périr* les religieux et leurs œuvres, alors crois-tu qu'on doive obéir ?

PIERRE. — Mais je croyais que la Constitution lisait que tous les citoyens sont égaux devant la loi et devant l'impôt ? . .

Le CURÉ. — C'est vrai pour tout le monde, excepté pour les religieux.

PIERRE. — Ah ! par exemple ! les religieux, mais quel mal font-ils donc ? Ce sont eux qui ont élevé mon petit Pierre et ma petite Jeanne, et je répons qu'il n'y pas de meilleurs enfants. Et les bonnes Sœurs qui soignent nos malades et qui, dans le temps qu'il y avait le croup sur les enfants et la fièvre typhoïde, que tout le monde s'enfuyait, c'est elles qui n'avaient pas peur et qui ont sauvé bien des malheureux. Ah ! je savais bien qu'il y a de la canaille au monde et bien des mauvaises gens, mais je soupçonnais encore pas ça ! Tenez, vrai comme je suis un homme, ça me fait bouillir le sang dans les veines ! Aussi cette loi, Monsieur le curé, ça ne peut pas passer ; il y a encore du bon monde sur terre, et tenez qu'on vienne ici. toucher à nos Sœurs ! vous verrez ! (1)

Question de Dîme

Monsieur le Rédacteur,

Veillez donc répondre dans la " *partie légale* " du Propagateur à la demande suivante.

Dernièrement j'ai acheté une terre qui a été vendue par le shérif. La terre étant ensemencée je l'ai payée plus cher. Je désirerais savoir qui doit payer la dîme s'il y a dîme du grain. acheté sur pied ?

UN CULTIVATEUR, J.-B

RÉPONSE — La dîme est due par celui qui est propriétaire de la terre lorsque le grain est récolté. Peu importe que la terre ait été ensemencée par un autre propriétaire. Cet ensemencement par le propriétaire antérieur ne peut pas nuire au droit du curé.

Renseignements

A raison de la sainteté de nos églises et du respect qu'elles méritent, notre Corcile défend de tenir dans le voisinage des églises des assemblées *politiques* ou autres qui n'ont pas rapport

(1) *La Croix*

à la religion et de faire des discours sur le perron, de peur de troubler le silence religieux qui doit régner dans nos saints temples.

Cette défense que nous avons faite en 1878, est aujourd'hui la règle générale dans la province civile de Québec et est approuvée par le Saint-Siège. (1)

JOB

(Suite.)

Rien n'était plus propre à exaspérer Job qu'un pareil raisonnement. Jusque-là il avait tout souffert sans murmurer, fort de son innocence et de sa confiance en Dieu. Il ne comprenait pas pourquoi Dieu l'accablait de maux, mais il s'inclinait devant lui sans comprendre. Et voilà qu'on lui présente son malheur comme le juste châtiment de ses crimes. Il s'indigne contre l'accusateur. " Plût à Dieu, lui dit-il, qu'on mit dans les plateaux d'une balance, d'un côté mes péchés, et de l'autre les maux dont je suis accablé. Ceux-ci apparaîtraient plus pesants que le sable des mers, et justifieraient mes lamentations, car les traits du Tout-Puissant m'ont percé de part en part; et ses terreurs ne me laissent point de repos. J'ai demandé la mort: que Dieu daigne exaucer ma prière, qu'il me réduise en poudre! Il me restera du moins la consolation, au milieu des peines que sa main ne m'a point épargnées, de n'avoir jamais contredit sa volonté sainte. Je ne suis ni de pierre ni de bronze pour supporter de pareilles angoisses. Et moi je ne trouve aucun secours, au dehors mes amis m'abandonnent. Ils disparaissent comme le torrent qui traverse rapidement les vallons, puis décroît et se dessèche, trompant ainsi l'espérance des caravanes. C'est votre image, ô vous que l'aspect de ma misère fait reculer d'effroi. Je ne demande ni votre bien, ni votre appui, mais seulement d'être assez justes pour ne pas m'accuser sans preuves. "

Comme on lui reprochait ses plaintes amères, pour se justifier Job fait le tableau de ses misères. " L'esclave soupire après l'ombre, le mercenaire attend le prix de son travail: lui n'attend que des jours mauvais. Ses nuits se passent à désirer le retour de l'aurore, et ses jours, le retour du crépuscule. Son corps est couvert d'ulcères, sa peau se sèche et se déchire. Sa vie se con-

(1)Discipline, page 21.

sume sans espérance. ” — “ Souvenez-vous, ô mon Dieu, s'écrie-t-il, que bientôt j'exhalerai mon dernier souffle. Laissez-moi donc vous dire dans l'amertume de mon âme. Je ne puis même reposer un instant sur mon lit de douleur sans que vous m'effrayiez par d'horribles visions. Je préfère une mort prompte à cette longue agonie, ou bien épargnez-moi pendant les quelques jours qu'il me reste à passer sur cette terre. Qu'est-ce que l'homme, un vil néant, pour que vous vous occupiez de lui sans cesse, épiaut tous ses actes ? Laissez-moi reprendre haleine un instant. Si j'ai péché, en quoi ai-je pu vous blesser, ô divin scrutateur des âmes ? Est-ce une raison pour m'accabler de vos traits jusqu'à me rendre insupportable à moi-même ? Pourquoi ne pas oublier une offense et me pardonner ma faiblesse ? Demain il sera trop tard : vous me chercherez dès l'aurore, et vous me trouverez sans vie, couché dans la poussière ! ”

Baldad ne put entendre cet appel à la justice de Dieu sans reprendre sur son compte le plaidoyer d'Eliphaz. “ Jusques à quand, s'écria-t-il, tiendras-tu pareil langage ? Dieu peut-il violer la justice ? Si tes enfants ont péri, c'est à cause de leurs crimes. Implore le Très-Haut, marche devant lui dans la droiture et l'équité, il se lèvera pour te secourir, et ta nouvelle condition sera plus brillante que ta condition passée. Du reste, si tu veux t'instruire, interroge les générations écoulées, elles te diront que la plante marécageuse ne peut croître sans eau : elle se fane comme la plante des champs : ainsi périt l'homme qui oublie le Seigneur. Ses espérances ressemblent à la toile de l'araignée, sa maison ne tient pas debout ; comme l'arbuste qui projette au loin ses racines, rencontre un terrain pierreux et se dessèche, ainsi dépérit le pécheur. Souviens-toi donc que si Dieu favorise le juste, il ne tend pas les bras à l'impie. Si tu reviens à lui, il ramènera le sourire sur tes lèvres, et mettra dans ta bouche de nouveaux chants de joie. ”

Job n'avait point attaqué la justice de Dieu, mais ce faux principe : l'infortune est toujours le châtement du crime, principe sur lequel s'appuyaient ses amis pour le trouver coupable. Aussi répondit-il à Baldad qu'il ne niait en aucune manière la puissance et la sagesse de Dieu. Il savait aussi qu'aucun homme n'est absolument juste devant Dieu. Du reste, se croirait-il parfaitement innocent, qu'il implorerait encore la clémence de ce grand Juge.

“ Je n'ai affirmé qu'une chose, ajouta-t-il, c'est que Dieu frappe indistinctement le jurte et l'impie. Je n'ai demandé qu'une faveur, c'est qu'il me donnât la mort sans se jouer plus longtemps des tortures d'un innocent. ” Baldad avait affirmé que Dieu punit toujours les méchants : — “ C'est faux, s'écrie Job, la terre est trop souvent livrée en leur pouvoir. Dieu voile l'esprit des juges qui devraient les châtier, tandis que mes jours s'envolent comme le courrier rapide, sans ombre de joie. Si je veux un instant oublier mes peines, je crains que mes œuvres, nécessairement imparfaites, ne réveillent la colère de Dieu. Donc puisqu'on me traite en impie, j'ai inutilement vécu selon la justice. Inutile aussi de chercher à me purifier : j'aurais beau devenir blanc comme la neige, je n'en serais pas moins devant le Dieu, qui frappe sur les bons et les méchants, comme plongé dans un borbier. Néanmoins je ne veux pas traiter Dieu d'égal à égal, lui demander compte de sa conduite, car il n'y a point d'arbitre entre l'homme et Dieu ; et, d'un autre côté, les coups que j'ai reçus, en remplissant mon âme d'épouvante, l'empêchent de parler librement. ”

Il avait à peine prononcé ces mots, qu'entraîné par la vivacité de la douleur, il éclata de nouveau : “ J'en ai assez de cette vie ” s'écria-t-il, et je laisserai parler mon cœur brisé.

(A suivre.)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Portneuf, le 28 ; à Saint-Raphaël, le 30 ; au collège de Lévis, le 1^{er} novembre. — Nous publierons, dans le mois prochain, la première partie d'un travail non moins intéressant qu'instructif, sur le culte de sainte Anne en Europe, avant le quinzième siècle. Les nombreux amis que le R. P. Charland, dominicain, compte parmi les lecteurs de la *Semaine Religieuse* seront heureux, nous en sommes sûr, de revivre, jusqu'à un certain point, avec cet excellent causeur. — Le Directeur du *Naturaliste* publiera dans le cours de l'année, un récit illustré de son voyage dans le Golfe Saint-Laurent. Nous croyons savoir qu'il a recueilli une foule

de données historiques ignorées jusqu'à présent. — La *Review* de Chicago, demande à l'*Oiseau-Mouche* de donner la cause de l'antipathie qui existe généralement entre les Canadiens et les Irlandais. Bien que l'*Oiseau-Mouche* ne soit pas du tout timide, nous doutons fort qu'il consente à traiter ce thème épineux. — La *Minerve* regrette avec raison que les Canadiens de Danielsonville n'aient pas encore obtenu d'être desservis par un prêtre canadien. — La majeure partie de la population d'Ottawa s'est réveillée lorsque les Frères étaient en frais de déménager. Elle a eu juste le temps de leur présenter une adresse qu'ils ont eu la bienveillance d'accepter. — Un journal de Montréal annonçait l'autre jour que le principe de la taxe sur les communautés religieuses était admis par une *commission* de, nous ne savons plus quoi. Quand ce principe aura été mis en application, on s'apercevra qu'on a empiré le mal. Ce qu'il faut dans les affaires publiques et privées, c'est une administration honnête, intelligente et économe. Sans elle, pas de salut financier pour une ville. — M. l'abbé Marquis résume ainsi l'œuvre de la Trappe de N. D. de Mistassini, Lac Saint-Jean.

“ On reste émerveillé en voyant tous les travaux de défrichement accomplis par les RR. PP. Trappistes en trois années. Défricher plus de deux cents acres de terrain, dont cent acres ont été ensemencés ce printemps, construire un monastère convenable avec ses dépendances, monter une scierie avec machine à préparer les bois de construction, y installer une meule pour moudre les grains de la ferme et enfin construire une petite chapelle où les colons peuvent satisfaire à leurs devoirs de piété les dimanches et les grands jours de fêtes ; voilà ce qu'ont fait les RR. PP. Trappistes dans le court espace de trois ans. — Une nouvelle édition du *Graduel* et du *Vespéral*, préparée par M. H. Gagnon, curé de Saint-Edouard, Lotbinière, est actuellement sous presse. — Le Manuel de dévotion à saint Antoine de Padoue, par M. Delamarre, compte déjà trois éditions. — La basilique de Sainte-Anne de Beaupré sera pourvue prochainement d'un orgue très puissant. — M. le Chanoine Langis, Vicaire-Général réside à l'Évêché de Rimouski et continuera à donner son cours aux élèves du Grand Séminaire. Il a démissionné comme Supérieur. — Mgr Decelles et l'Archevêque d'Ottawa sont partis pour l'Europe la semaine dernière. — M. le curé de Portneuf est en voyage de santé aux États-Unis. — Le Recteur de

l'Université a écrit la lettre suivante au " Courrier du Canada : "

" Votre journal annonce ce soir que j'ai assisté aux fêtes de l'inauguration de l'Université-Laval à Montréal. Permettez-moi de vous dire que vous avez été mal informé. Bien que je fusse à Montréal quand ces fêtes ont eu lieu, des circonstances que j'étais loin de prévoir m'ont mis dans l'impossibilité d'y faire acte de présence. "

FRANCE — Certaines gens demandent quelquefois à quoi servent les Communautés religieuses.

Réponse : Il existe en France plus de 1 200 congrégations comprenant 30 000 hommes et 150 000 femmes. Ces congrégations distribuent l'instruction à 2 millions d'enfants sans qu'il en coûte un sou au budget. Elles donnent asile à plus de 100 000 vieillards, dont 28 000 chez les Petites-Sœurs des Pauvres. Elles élèvent 60 000 orphelins ; elles ont des asiles, des refuges, des hôpitaux, et l'on peut évaluer à 250 000 le nombre des déshérités qu'elles recueillent et assistent. Le jour où l'Etat devrait prendre à sa charge toute cette multitude indigente, il serait obligé, d'après les calculs les plus modérés et d'après les dépenses des hôpitaux laïcisés, d'y consacrer une somme d'au moins 125 millions. — Les travaux de la Basilique du Sacré-Cœur à Montmartre sont toujours poussés avec une grande activité. Actuellement, on construit le grand dôme central. Et pour cette construction, des échafaudages ont été établis à l'intérieur de la grande nef. Le dôme se construit, en effet, de l'intérieur à l'extérieur. — M. l'abbé Garnier est candidat à la prochaine élection de Cherbourg.

ROME. — Le 20 septembre dernier, Crispi a prononcé un discours à la Julien l'Apostat, et comme lui, il dira bientôt : " Tu as vaincu, Galiléen. "

CAROLINE DU SUD. — Si le peuple sanctionne la décision de la Législature de cet Etat, le divorce ne sera plus permis et le concubinage cessera d'être légal. Quand le Protestantisme veut faire cesser un désordre, il est obligé de revenir à la doctrine catholique.